Servitude PT3 : Servitude relative aux communications téléphoniques et télégraphiques

Servitude T1 : Zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives au chemin de fer

Servitude AC1 : Servitude pour la protection des monuments historiques (inscrit)

Servitude EL7 : Servitude d'alignement

RECU A LA PREFECTURE DE L'ORNE LE : 22 AVR. 2008

Département de l'Orne

Commune de

St DENIS SUR SARTHON

Plan Local d'Urbanisme

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du .....2008 approuvant la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme

Fait à Saint Denis sur Sarthon, le

Le Président

Mis pour être annexé à la délibération du 26 février 2008 : « Approbation du PLU Intercommunal».

Fait à Saint Denis sur Sarthon,
Le Président,

Michel JULIEN

Servitudes d'ulitité publique

Echelle 1/5000ème

5.2.2.6 n° 1